



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4011

Construction d'une bibliothèque Marguerite Yourcenar – 84 rue Lacassagne à Lyon 3e -
Opération n° 03388002 - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2011-1 programme n° 00005 – Adaptation du montant de
l'opération – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4011 - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MARGUERITE YOURCENAR – 84 RUE LACASSAGNE A LYON 3E - OPERATION N° 03388002 - ADAPTATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2011-1 PROGRAMME N° 00005 – ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION – APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011/3136 du 17 janvier 2011, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 03388002 « Réalisation d'une bibliothèque municipale sur un terrain situé au Nord de la Friche « RVI » pour un montant de 5 400 000 €TTC. Vous avez également accepté que la maîtrise d'ouvrage de la construction de cette bibliothèque soit confiée à Grand Lyon Habitat par le biais d'une « Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique », signée le 23 février 2011.

Par convention du 23 février 2011, Grand Lyon Habitat et la Ville de Lyon ont décidé de construire un bâtiment comprenant des logements, une bibliothèque en rez-de-chaussée et des parkings en sous-sols. Pour cette construction, Grand Lyon Habitat a été désigné comme maître d'ouvrage unique.

Par délibération n° 2015/1281 du 9 juillet 2015, vous avez autorisé la Ville de Lyon à acquérir le volume correspondant à la bibliothèque auprès de Grand Lyon Habitat.

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée « Bibliothèque du 3^e friche RVI », n° 2011-1, programme n° 00005.

Aujourd'hui, l'ensemble a été réalisé et Grand Lyon Habitat a livré la bibliothèque à la Ville de Lyon le 31 juillet 2017.

L'enveloppe financière allouée à cette opération était de 5 400 000 €TTC (valeur novembre 2010) y compris le foncier et 1 250 000 € TTC de premiers équipements (fonds documentaires, informatique, rayonnages...).

Entre novembre 2010 et la date de livraison, les prix ont augmenté de 7,3 % et la TVA a évolué en janvier 2014, passant de 19,6 % à 20 %.

Par ailleurs, un sinistre a retardé la livraison du volume à la Ville de Lyon. Afin d'éviter tout risque d'intrusion, de dégradation et de vandalisme, Grand Lyon Habitat a pris en charge un gardiennage des locaux pendant plusieurs mois, représentant un coût total de 105 011 €

Enfin, suite à ce sinistre et pour pouvoir effectuer les travaux de réparation, la Ville de Lyon a dû faire déménager le mobilier déjà livré et le stocker dans des locaux extérieurs. Une partie du montant correspondant a été par erreur remboursée par l'assureur Dommage Ouvrage à Grand Lyon Habitat au lieu de la rembourser à la Ville de Lyon, soit 24 216 €

Pour solder cette opération, il convient au final d'augmenter le montant de cette opération de 200 000 € et de le porter à 5 600 000 € TTC.

Cette augmentation sera financée par affectation complémentaire de l'autorisation de programme n° 2011-1, programme 00005.

Par ailleurs, il convient de modifier également la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique et plus particulièrement son article 6 « Répartition du coût de l'opération » cf. annexe n° 3 : enveloppe financière, comme suit :

Le coût financier global du projet de construction pour la bibliothèque municipale et ses abords, en valeur « fin de chantier » est de 4 233 145 € TTC au lieu de 3 854 706 € TTC, soit 378 439 € TTC d'évolution, compte tenu des coûts réels supportés par le maître d'Ouvrage Unique Grand Lyon Habitat.

Ci-dessous le détail de cette évolution :

	Travaux	Honoraires	Charge foncière	Frais divers	Participation aux frais généraux	TOTAL TTC
Construction bibliothèque + aménagement parvis (convention maîtrise d'ouvrage unique)	2 738 484 €	557 142 €	444 714 €	392 885 €	180 715 €	4 233 145 €
Premier équipement (mobiliers, fonds documentaires, informatique...)						1 250 000 €
Dépenses diverses Ville de Lyon						116 855 €
					TOTAL	5 600 000 €

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2011/3136 du 17 janvier 2011, n° 2015/1281 du 9 juillet 2015 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu ledit avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du 23 février 2011 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table ;

1. Dans **LE TITRE** :

- **Lire** : « Construction de la bibliothèque **Marguerite Yourcenar** – 84 rue Lacassagne à Lyon 3e - Opération n° 03388002 - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 programme n° 00005 – Adaptation du montant de l'opération – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique »

- **Au lieu de** : « Construction d'une bibliothèque 3e Est Lacassagne – 84 rue Lacassagne à Lyon 3e - Opération n° 03388002 - Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1 programme n° 00005 – Adaptation du montant de l'opération – Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique »

2. Dans **LE DELIBERE** :

- **Lire** : « 1 – Le nouveau montant de l'opération n° 03388002 « Construction de la bibliothèque **Marguerite Yourcenar** » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1, programme 00005. »

- **Au lieu de** « 1 – Le nouveau montant de l'opération n° 03388002 « Construction d'une bibliothèque 3e Est Lacassagne » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1, programme 00005. »

DELIBERE

1 – Le nouveau montant de l'opération n° 03388002 « Construction de la bibliothèque Marguerite Yourcenar » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2011-1, programme 00005. »

2 – L'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du 23 février 2011 est approuvé.

3 - M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2011-1, opération n° 03388002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 321, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 4 616 292,11 €;
- 2018 : 983 707,89 €

5 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Nicole GAY